



# Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors

Réunion du **6 Décembre 2019**

Procès-Verbal N15

**Président** : Pierre Clot

**Secrétaire** : Francis Couffignal, excusé

**Présents** : Reynès Roger – Marc Chauzy – Henri Perset

**Le coordinateur en charge des compétitions** : René Cabot

---

## **Départementale 1**

Le match Aguessac – Sebazac initialement prévu le 12 janvier 2020 se jouera le 5 janvier à Aguessac à 15h.

Le match Sebazac – Rignac initialement prévu le 4 janvier 2020 est remis à une date ultérieure.

## **Départementale 3**

Le match Foot Rouergue – Dourdou initialement prévu le samedi 14 décembre à 20h se jouera le vendredi 13 décembre à 21h.

Le match Penchot/Livinhac 1 - Combes 1 prévu le 1er décembre se jouera le dimanche 22 décembre à 15h.

## **Départementale 4**

Le match Sources de l'Aveyron 3 - Laissac prévu le samedi 14/12 à 20h se jouera le vendredi 13 décembre à 20h30 à Lapanouse (accord de Sources de l'Aveyron.).

Le match Pays Alzuéren 2 - Boussac est maintenu au samedi 14 décembre à 19h30 (refus de Boussac)

Le match Boussac - Js Bassin 2 à été fixé au dimanche 22 décembre à 15h (décision CDGC) le match retour se jouera le dimanche 3 Mai comme initialement prévu.

Le match Penchot/Livinhac 1 - Montbazens2 prévu le 1er décembre se jouera le dimanche 22 décembre à 3h.

## **Départementale 5**

Le match Villecomtal/Mouret 2 - Bouillac se jouera le dimanche 15 décembre à Entraygues à 15h

Le match Laissac 2 - Tournemire/Roquefort du dimanche 1<sup>er</sup> décembre se jouera le samedi 21 décembre à 20h.

### **Départementale 6**

Le Match Rignac/Montbazens 3 - Pays Alzuéren 3 est maintenu au dimanche 15 décembre à 15h (refus PaysAalzuéren)

### **Coupe de l'Aveyron**

Le match Olemps2 - Capdenac Port. Initialement prévu le samedi 7 décembre se jouera le vendredi 6 décembre à 20h30.

Le match Colombies - Dourdou se jouera le 7 décembre à 21h (accord de Colombies )

### **Match remis :**

Suite à l'accident et l'arrêt de la rencontre ; le match Us Dourdou - Lioujas est remis à une date ultérieure.

\*\*\*\*\*

### **Forfait**

Le match Olemps 3 - Salles Curan Curan 3 championnat **D6 Poule A du 1<sup>er</sup> décembre 2019**

**2<sup>ème</sup> forfait Olemps 3. Amende :80€**

\*\*\*\*\*

### **Commission d'appel N°001 13/11 2019**

La CDGC homologue la décision de la commission d'appel :Réforme la décision de première instance dans sa totalité et valide le score acquis sur le terrain soit,

**Sebazac 2-Naucelle 2 Score : trois (3) à un (1)**

.....

- **Si un arrêté municipal n'autorise qu'un match ; c'est le match du plus haut niveau qui se jouera.**
- **Tout report de matchs faite hors délai (si accordé par la CDGCS) une amende de 30€ sera appliquée (annexe 5 art 42 des règlements généraux).**

**Toute demande de report de match devra impérativement être faite par Footclub.**

\*\*\*\*\*

Le secrétaire